

nous en tenir au strict respect des dépenses, ce qu'a d'ailleurs apprécié l'inspection des finances. Dès lors, le budget complémentaire octroyé par le gouvernement jusqu'en 2008 n'a pu être reconduit.

Le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM) a pour mission de prendre des initiatives. Pour ce faire, le CSEM vise à promouvoir l'échange d'information et la coopération entre l'ensemble des acteurs et organismes de l'éducation aux médias. En effet, un autre enjeu majeur de l'application du nouveau décret est la nécessité de coordonner de manière transversale une multitude d'acteurs de la société civile, des médias, de l'enseignement et de l'éducation permanente. C'est dans cet esprit que, depuis septembre, la priorité a été mise sur une dynamique de coopération transversale.

Je souhaite mentionner ici quelques actions concrètes : une animation à la journée des hautes écoles au salon de l'éducation à Namur ; un appel à projets commun Collaborations entre culture, enseignement et projets d'éducation aux médias, lancé le 24 avril 2010 ; des rencontres avec l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, la Fondation roi Baudouin, la commission de Protection de la vie privée, afin d'échanger des idées sur les initiatives à mener de concert ; le CSEM prépare actuellement un Conseil extraordinaire de l'éducation aux médias, à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne.

Par ailleurs, le décret relatif au CSEM prévoit aussi des centres de ressources, un par réseau, dispensant des formations en éducation aux médias.

4.4 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Pouvoir organisateur versus projet pédagogique. Exemple de l'école Marcel Thiry de Chaudfontaine »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – En province de Liège, l'école Marcel Thiry de Mehagne à Chaudfontaine pratique une pédagogie active, plaçant, comme les écoles Decroly et Freinet, la gestion du temps, l'autonomie, la solidarité et le respect au centre de l'enseignement. Ce beau projet porté par la direction, les enseignants, les parents et les enfants me semble aujourd'hui bien malmené. En début d'année, le pouvoir organisateur communal a fait part de sa volonté d'imposer un changement d'optique pédagogique, afin d'installer une filière d'immersion en allemand dans l'établissement. Cette annonce a été pour le moins mal reçue par l'équipe pédagogique et l'association des

parents. S'ils ne contestent pas l'intérêt de l'immersion, ils constatent que ce projet mettra inéluctablement en péril la spécificité d'une école qui se démène depuis plus de vingt ans pour offrir une alternative en matière d'enseignement.

Les avis défavorables de l'équipe pédagogique et les appels à la concertation lancés par l'association de parents m'ont d'emblée interpellée. Toutefois, respectueuse de l'autonomie communale, j'ai dans un premier temps attendu des propositions constructives. La situation n'ayant hélas pas évolué, le moment me semble venu d'interroger la ministre et de lui exposer mes inquiétudes à propos de cette école et, plus largement, à propos de la liberté des pouvoirs organisateurs communaux et de la concertation entre les pouvoirs organisateurs et les partenaires de l'école, que ce soit en matière d'immersion ou dans d'autres domaines.

À l'école Marcel Thiry, direction, enseignants, parents et enfants travaillent depuis plus de vingt ans à faire vivre un projet de tiers temps pédagogique ; un tiers temps pour les apprentissages de base, un tiers temps pour les activités culturelles et sociales et un tiers temps pour les activités sportives. Outre l'aménagement des horaires, cette école mène une pédagogie active. Une des bases de ce projet est que tous les enfants réussissent ensemble. C'est un projet positif qui tire tous les enfants vers leur réussite et les rend autonomes, responsables, citoyens et heureux !

Un tel projet demande une adaptation des grilles horaires et des cours, le partage des locaux pour les ateliers verticaux, l'organisation de nombreuses activités sportives, sociales, artistiques et culturelles, une concertation continue des enseignants, la création d'outils communs, etc. On imagine l'énergie qui a été déployée par les acteurs et qui se solde par des résultats puisque l'école compte aujourd'hui 258 élèves répartis en quatorze classes, enseignement maternel et enseignement primaire confondus. J'ai été informée des dix années de combat qui ont permis d'entreprendre des travaux dès 2008 pour offrir un espace plus important et conçu en fonction de ce projet pédagogique spécifique. On peut dès lors comprendre l'interrogation de certains lorsqu'ils ont été informés au mois de janvier dernier du projet de développer dans cette école une filière d'immersion en allemand dès la prochaine rentrée scolaire.

Dans son dernier communiqué de presse, l'association de parents a dénoncé certains faits dont il me semble judicieux de vous informer. Les parents dénoncent ainsi le non-respect par le PO de la procédure administrative de présentation du projet d'immersion à la Communauté française

dont la date limite était le 31 mars 2010, l'absence de présentation d'un projet d'établissement adapté dans les lieux de concertation incontournables que sont d'une part, le Conseil de participation composé du pouvoir organisateur, de parents, d'enseignants et de partenaires locaux et, d'autre part, la Commission paritaire locale. J'aimerais vous entendre sur ces accusations relayées par la presse.

L'association de parents dénonce également l'absence de débat démocratique dans la commission de concertation sur l'immersion organisée par le PO. Cette commission regroupe le PO, les parents, les enseignants, des experts en immersion et en pédagogie. Elle dénonce notamment l'interdiction de remettre en cause le projet d'immersion voire sa date d'application. Les délais sont donc serrés puisque la fin de l'année est proche.

L'association dénonce encore que l'on n'a pas suivi l'avis des experts pédagogiques et linguistes invités par le PO. Ces derniers ont pourtant souligné à l'unanimité que les conditions de base d'un projet d'immersion, à savoir l'adhésion et l'investissement de l'équipe pédagogique et des parents, n'étaient pas réunies.

Enfin, ils dénoncent le non-respect de l'avis unanime de la commission de reporter d'un an le projet d'immersion en allemand pour permettre son développement dans de meilleures conditions.

Une pétition contre ce projet a été signée par 87 % de la population scolaire et 96 % dans l'enseignement maternel, et un projet d'immersion bis me semble un compromis peu satisfaisant.

Madame la ministre, confirmez-vous ce que je viens de relayer ? Cette situation ne pose-t-elle pas problème pour le respect des différentes offres d'enseignement et de marges de manœuvre des pouvoirs organisateurs ?

Un projet pédagogique n'est-il pas simplement en train d'en écraser un autre ?

Une réflexion constructive sur le développement de l'immersion dans une commune ne permettrait-elle pas de faire coexister ces offres d'enseignement, par exemple en faisant en sorte qu'une autre école du pouvoir organisateur communal puisse ouvrir un enseignement en immersion ?

Plus généralement, ne pensez-vous pas qu'il faille veiller à une meilleure concertation entre les PO et les acteurs de terrain, parents et enfants, lors de la proposition d'un nouveau projet pédagogique, d'autant plus qu'en l'occurrence ce nouveau projet est appelé à en remplacer un autre ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de

l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer les membres de l'association des parents de l'école Marcel Thiry qui m'ont longuement détaillé le projet du tiers-temps pédagogique pratiqué dans l'école. Depuis des années, ce projet est soutenu par l'ensemble des acteurs : les parents, les enseignants et le pouvoir organisateur. D'après les échos des articles de presse, des courriers et de mes contacts, ce projet convient parfaitement aux élèves de l'établissement.

Je suis tenue régulièrement au courant des débats entre les parents et les enseignants d'une part, et le pouvoir organisateur d'autre part sur le projet d'immersion en allemand. En tant que ministre de l'Enseignement obligatoire en Communauté française, il n'entre pas dans mes prérogatives d'intervenir dans les décisions des pouvoirs organisateurs communaux en vertu de l'article 162, § 2, de la Constitution qui consacre le principe de l'autonomie communale. Les communes sont seules compétentes pour régler les questions d'intérêt exclusivement communal. La décision d'organiser l'apprentissage d'une seconde langue par immersion relève de la liberté du pouvoir organisateur mais est soumise aux conditions imposées par le décret du 11 mai 2007 de la Communauté française. Il convient donc d'apprécier l'adéquation du projet avec le décret. Soyez assurée que j'y serai attentive.

Le cadre légal précis ne me laisse pas indifférente à cette situation problématique ni aux malentendus croissants entre les parents et le pouvoir organisateur de l'école Marcel Thiry. Le malaise et le refus du projet d'immersion présenté sont réels et je ne les nie pas. Plusieurs solutions ont été évoquées mais la situation semble être à nouveau dans l'impasse comme le montre votre question. Je ne peux que conseiller aux différentes parties de se réunir en veillant à ce que l'intérêt pédagogique et la réussite des élèves soient au centre de leurs préoccupations. Il faudrait parvenir à un consensus qui ne mettent pas en péril les projets de l'école comme le tiers-temps pédagogique qui a amené les élèves à la réussite.

Une attitude saine de dialogue et d'échange entre tous les acteurs ne peut que déboucher sur un climat de travail serein et propice à la réussite scolaire. Sans l'adhésion de toutes les parties, le projet risque de ne pas rencontrer le succès escompté. J'encourage l'apprentissage des langues mais il faut veiller à ses conditions et ses modalités d'apprentissage. Je respecte l'autonomie des établissements mais j'attire constamment l'attention sur l'importance de l'adhésion de tous les intervenants au projet pédagogique. L'avenir des jeunes

doit rester au centre de nos préoccupations.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je suis désolée de vous avoir retenue pour répondre à ma question. Mais j'ai été contente d'entendre votre réponse. Je suis consciente des prérogatives communales que j'ai rappelées dans ma question et j'en suis respectueuse. Dans ce cas-ci, il s'agit de la confrontation de différents projets pédagogiques au-delà des prérogatives du pouvoir organisateur. C'est pour cette raison que j'en appelais à votre fonction. De plus, je mettais en évidence certains éléments qui, selon l'association de parents, ne respecteraient pas le décret du 11 mai 2007 et rendraient donc caduc ce dossier. Je vous souhaite chaleureusement un prompt rétablissement.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 00.*

VERSION PROVISoire